



Lausanne

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 mai 2016
C.35/52 – SIPP-ab

Question n° 52 de M. Denis Corboz, déposée le 15 mars 2016 « Acoustique de la Chapelle B de Montoie »

Rappel

« Dans le courrier des lecteurs du 24H du 5-6 mars 2016, un lecteur – Lova Golovtchiner – s'inquiétait de la « bouillie sonore » qui était diffusée par les enceintes acoustiques placées dans la chapelle B de Montoie. Selon lui, il était difficile de comprendre toutes les paroles prononcées lors des hommages et des cérémonies d'adieu.

Renseignements pris, cette situation est semble-t-il avérée et connue de la population et de la Municipalité.

Serait-il possible de savoir si la Municipalité

- 1. pense résoudre ce problème et améliorer techniquement la diffusion et l'acoustique de la chapelle pour rendre audibles les hommages*
- 2. si oui, dans quel délai pense-t-elle le faire ? »*

Réponse de la Municipalité

Effectivement, la question de la qualité de l'acoustique de la chapelle B est un sujet connu de la Municipalité, laquelle n'est pas demeurée inactive pour tenter d'améliorer la situation, en fonction de l'évolution de la technique. Plusieurs études acoustiques ont été commandées pour tenter d'apporter des solutions.

Il y a cependant différents aspects à considérer.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

En premier lieu, les caractéristiques architecturales de la chapelle ne sont pas étrangères aux problèmes rencontrés, puisque rien dans sa conception n'a été pensé en termes de qualité sonore. Sa réverbération élevée, certes atténuée lorsqu'elle est occupée, est un élément déterminant pour le manque d'intelligibilité. Y remédier n'est pas aisé sans avoir à repenser presque intégralement son architecture. Une telle démarche ne serait pas sans impliquer d'importantes contraintes.

La Municipalité s'est donc tournée vers des solutions plus pragmatiques. Des haut-parleurs additionnels, au sol et au plafond, ont été ajoutés aux installations de sonorisation, qui ont été changées.

Avant la parution d'une lettre dans le courrier des lecteurs, le service en charge du centre funéraire avait déjà entrepris de convier divers spécialistes, en particulier pour effectuer des tests comparatifs de diffusion du son au moyen d'enceintes acoustiques de la dernière génération. A priori, les résultats sont encourageants et semblent permettre une amélioration notable, mais sans gommer l'intégralité des problèmes acoustiques de la chapelle. Aussi, les résultats d'une étude acoustique sont encore attendus, avant de finaliser tout nouvel achat d'installations de diffusion du son, lesquelles sont, selon les offres, d'un montant relativement élevé (env. CHF 40'000.-). Il s'agit également d'évaluer si des matériaux absorbants devraient être posés et de quelle manière, en particulier pour ne pas perturber l'émission sonore de l'orgue.

La Municipalité prendra une décision une fois ces éléments connus, soit en principe d'ici à l'automne 2016.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 4 mai 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

